

Gouvernement du Québec
Député de Kamouraska-Témiscouata
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Leader adjoint du gouvernement
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord

Le 25 juillet 2006

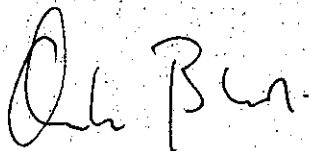
Monsieur William J. Cosgrove
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur la réserve de biodiversité projetée du Karst-de-Saint-Elzéar et sur la réserve aquatique projetée de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure dans la province naturelle des Appalaches.

Le mandat du Bureau débutera le 18 août 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


CLAUDE BÉCHARD